

Séance ordinaire du 8 septembre 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 8 septembre 2014 à 19 h, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :

Monsieur	Réjean Major	Maire
Monsieur	Luc Larivière	Conseiller
Monsieur	Steve Lefebvre	Conseiller
Monsieur	Yvon Pelletier	Conseiller
Madame	Karo Poirier	Conseillère
Monsieur	Gaston Lacroix	Conseiller
Monsieur	Pierre Parisien	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Réjean Major.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

0-1 Ouverture de la séance

Sur la proposition de Réjean Major, maire, la présente séance est ouverte à 19 h.

0-2 Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2014-09-08-190

Sur la proposition de Luc Larivière, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

- 0-1 Ouverture de la séance
- 0-2 Adoption de l'ordre du jour
- 0-3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2014
- 0-4 Période de questions
- 0-5 Rapport d'activités du maire pour le mois d'août 2014

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

- 100-1 Suivi des procès-verbaux
- 100-2 Rapport de délégation de pouvoirs
- 100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2014
- 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits
- 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois d'août 2014

- 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 août 2014
 100-7 Acquisition d'un ordinateur portable pour le maire

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

- 200-1 Rapport d'activités du service incendie
 200-2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
 200-3 Identification des camions incendie

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

- 300-1 Rapport du directeur des travaux publics
 300-2 Demande de consentement municipal – Teknocom avantages
 300-3 Subvention PAARRM – Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal
 300-4 Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ 2014-2018)

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

- 400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout
 400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc
 400-3 Écocentre et site des lagunes
 400-4 Matières résiduelles et matières recyclables
 400-5 Station de vidange - Suivi

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

- 600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
 600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois d'août 2014
 600-3 Petite école de rang
 A- Entente relative au don de la petite école de rang
 B- Choix de l'emplacement pour l'installation de la petite école de rang
 C- Évaluation de la petite école de rang
 600-4 CPTAQ – Demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture – 41 et 43 chemin Fortin
 600-5 Règlementation sur l'abattage d'arbres en terres privées

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

- 700-1 Comité des loisirs – Jeu d'eau

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

900	VARIA
------------	--------------

900-1 Dossier patinoire
900-2 Lac Cameron
900-3 Acquisition de terrain

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

Adoptée à l'unanimité

0-3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2014

M.B. 2014-09-08-191

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2014, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

0-4 Période de questions

Des questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Demande de dérogation
- Agrandissement du casse-croûte

0-5 Rapport d'activités du maire pour le mois d'août 2014

Le maire Réjean Major, dépose son rapport d'activités pour le mois d'août 2014.

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Suivi des procès-verbaux

100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

M.B. 2014-09-08-192

Sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la période du 1^{er} août 2014 au 31 août 2014, pour un montant total de 4 963.75\$.

Adoptée à l'unanimité

100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2014

Le suivi budgétaire du projet de voirie en date du 31 août 2014 est déposé pour information aux membres du conseil.

100-4 Approbation de la liste des virements de crédits

100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois d'août 2014

M.B. 2014-09-08-193

Sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Luc Larivière, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois d'août 2014 pour un montant total de 116 483.28\$, telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 août 2014

M.B. 2014-09-08-194

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 31 août 2014 pour un montant de 23 963.98\$ et d'autoriser la directrice générale à émettre les paiements.

Adoptée à l'unanimité

100-7 Acquisition d'un ordinateur portable pour le maire

M.B. 2014-09-08-195

Considérant que la location de l'ordinateur portable du maire arrive à échéance en septembre 2014;

Considérant que la MRCVG ne procédera pas au renouvellement des ordinateurs des maires des municipalités de la MRCVG;

Considérant que chaque municipalité devient responsable de fournir au maire un ordinateur portable;

En conséquence, sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d'autoriser l'acquisition d'un ordinateur portable pour le maire et ce, suite à la réception de prix en provenance de « Service informatique DL » et « La Shop ». Cette dépense sera imputée au poste « Immobilisations – Équipement informatique » (03-600-00-000).

Adoptée à l'unanimité

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

200-1 Rapport d'activités du service incendie

Note au procès-verbal

Le directeur du service incendie, Richard Carle, a déposé son rapport d'activités pour le mois d'août 2014.

200-2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

200-3 Identification des camions incendie

M.B. 2014-09-08-196

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu de procéder à la pose d'autocollant du logo de la brigade d'incendie sur les portes des camions incendie. Cette dépense sera imputée au poste « Entretien réparation camions incendie » (02-220-00-525).

Adoptée à l'unanimité

Formation relative au camion autopompe citerne

M.B. 2014-09-08-197

Sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de retenir les services de monsieur Ghislain Robert, directeur du service incendie de la municipalité de Low, pour des heures de formation avec les pompiers volontaires pour le fonctionnement du nouveau camion autopompe citerne. Cette dépense d'un montant approximatif de 300\$ sera imputée au poste « Formation et perfectionnement » (02-220-00-454).

Adoptée à l'unanimité

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

300-1 Rapport du directeur des travaux publics

Note au procès-verbal

Le directeur des travaux publics a déposé, par voie de mémo à la directrice générale, la liste des travaux en voirie exécutés durant le mois d'août 2014 de même que les travaux prévus durant le mois de septembre 2014.

300-2 Demande de consentement municipal – Teknocom avantages

M.B. 2014-09-08-198

Considérant la demande de consentement municipal reçue de Teknocom avantages;

Considérant que cette demande consiste à l'installation d'un cabinet de source d'alimentation sur un poteau d'Hydro-Québec et ce, en bordure de la rue du Pont près du numéro civique 14;

En conséquence, sur la proposition de Luc Larivière, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'autoriser la directrice générale, Claudia Lacroix, à signer ce consentement municipal.

Adoptée à l'unanimité

300-3 Subvention PAARRM – Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

M.B. 2014-09-08-199

Considérant la résolution M.B. 2014-02-03-035 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 3 février 2014 concernant une demande de subvention à Madame Stéphanie Vallée, députée du comté de Gatineau et ce, pour des travaux sur le réseau routier municipal;

Considérant que les travaux mentionnés dans ladite demande de subvention se situent sur la rue du Pont;

Considérant que les travaux sur la rue du Pont ne pourront pas être exécutés cet automne;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de modifier la demande afin de demander une subvention pour des travaux à être exécutés sur la rue de la Côte. Ces travaux consistent à : pulvérisation de l'asphalte, excavation, installation d'un isolant, remblai, pavage, etc. Ces travaux sont estimés à plus de 100 000\$.

Adoptée à l'unanimité

Mandat au service de génie municipal de la MRCVG

M.B. 2014-09-08-200

Sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu de mandater le service de génie municipal de la MRCVG pour continuer les travaux de planification relatifs à la rue de la Côte afin que les travaux de réfection soient exécutés cet automne.

Adoptée à l'unanimité

300-4 Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ 2014-2018)

Sujet reporté.

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

400-1 **Usine d'épuration et réseau d'égout**

400-2 **Station de pompage et réseau d'aqueduc**

400-3 **Écocentre et site des lagunes**

400-4 **Matières résiduelles et matières recyclables**

400-5 **Station de vidange - Suivi**

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois d'août 2014

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois d'août 2014 sont déposées.

600-3 Petite école de rang

A- Entente relative au don de la petite école de rang

Sujet reporté.

B- Choix de l'emplacement pour l'installation de la petite école de rang

M.B. 2014-09-08-201

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu que la petite école de rang sera installée au fond du terrain ayant comme numéro civique 1 rue de la Côte, soit en arrière de la propriété ayant comme numéro civique le 4 rue du Pont. Des poteaux seront installés à l'endroit choisi afin de bien identifier l'endroit.

Adoptée à la majorité

Note au procès-verbal

Le conseiller au siège numéro 3, Yvon Pelletier, enregistre sa dissidence relativement à cette résolution.

C- Évaluation de la petite école de rang

M.B. 2014-09-08-202

Sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu de retenir les services de monsieur Charles Lepoutre, évaluateur agréé afin de procéder à l'évaluation de la petite école de rang. Une entente sera donc signée entre monsieur Lepoutre, la MRCVG, la municipalité de Bouchette et les donateurs, madame Claire Hamel et monsieur Roger Gascon. Monsieur Lepoutre offre ces services et ce, gratuitement.

Adoptée à la majorité

Note au procès-verbal

Le conseiller au siège numéro 3, Yvon Pelletier, enregistre sa dissidence relativement à cette résolution.

600-4 CPTAQ – Demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture – 41 et 43 chemin Fortin

M.B. 2014-09-08-203

Considérant la demande déposée par Monsieur Raymond Roy, pour l'utilisation à une autre fin que l'agriculture pour ses propriétés situées au 41 et 43 chemin Fortin, propriété ayant comme cadastre le lot rénové 4 740 180 ayant une superficie de 1 098.500 m² pour le 41 chemin Fortin et le lot rénové 4 740 175 ayant une superficie de 1095.200 m² pour le 43 chemin Fortin et ce, selon le rôle d'évaluation présentement en vigueur;

Considérant que la municipalité doit, en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAQ), formuler sa recommandation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) concernant ce type de demande ;

Considérant que la réglementation municipale permet le genre d'utilisation demandée dans la zone touchée par cette demande, soit la zone A-120;

En conséquence, sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu que le conseil de la municipalité de Bouchette recommande à la CPTAQ d'accepter la demande de Monsieur Raymond Roy visant l'installation de roulotte, soit une utilisation à une fin autre que l'agriculture, pour les propriétés situées au 41 et 43 chemin Fortin, propriétés portant les matricules suivants : 4820-89-7169 et 4820-89-9558.

Adoptée à l'unanimité

600-5 Règlementation sur l'abattage d'arbres en terres privées

M.B. 2014-09-08-204

Considérant qu'à l'été 2014, la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau a procédé à la consultation publique de son projet de vision stratégique HORIZON 2025;

Considérant qu'au Thème 1- AMÉNAGEMENT, HABITATION ET OCCUPATION DU TERRITOIRE, le projet écrit et les présentations publiques de la MRCVG ont fait état de la possible mise en place d'un règlement d'abattage d'arbres en terres privées;

Considérant qu'en raison de l'inaccessibilité aux marchés, la récolte des bois des forêts privées de la Haute-Gatineau ne représente plus que 22 % des volumes de possibilité annuelle de récolte permis et que la ressource forestière n'est aucunement en situation précaire;

Considérant que le gouvernement du Québec a réduit drastiquement les programmes de mise en valeur de la forêt privée en Outaouais avec des coupures de 33% en 2014-2015 et 41% depuis 2012-2013, tout en augmentant de 23% les budgets dédiés aux forêts publiques;

Considérant qu'à ce jour, les interventions non-réglementées de récolte des propriétaires de boisés privés de la Haute-Gatineau dans les aires de confinement du cerf de Virginie ont permis de contribuer à préserver le ravage du Lac des Trente-et-Un-Milles qui est le plus gros ravage de chevreuil continental au Québec en fournissant un habitat et de la nourriture de qualité;

Considérant qu'une réglementation (RCI 2009-206) est déjà en place pour protéger la ressource EAU en Haute-Gatineau que de l'aveu même des représentants de la MRCVG, les producteurs forestiers démontrent un dossier exemplaire face à l'application de ces règles;

Considérant que les opérations de récolte dans les forêts privées de la Haute-Gatineau n'engendrent aucune problématique au niveau des ressources BOIS, FAUNE, EAU qui justifierait la mise en place d'une réglementation d'abattage d'arbres et, conséquemment, les propriétaires de boisés privés et producteurs forestiers se sont opposés massivement à une telle réglementation lors des 10 consultations publiques tenues par la MRCVG;

Considérant que les producteurs de bois génèrent des retombées économiques directes de 8 à 13 millions de dollars annuellement dont la Haute-Gatineau a bien besoin en plus de contribuer à la protection des bassins versants, des habitats fauniques, des paysages, au maintien des industries de la transformation forestière, à fournir des services non-rémunérés à l'industrie de la récréation et du tourisme par des droits de passage, etc...

En conséquence, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu que le conseil municipal de Bouchette s'oppose à la mise en place de toute forme de réglementation d'abattage d'arbres en terres privées sur le territoire de la municipalité de Bouchette et sur le territoire de la MRCVG, à l'intérieur ou à l'extérieur du schéma d'aménagement et demande au maire de porter cette résolution à la MRCVG et de voter en ce sens.

Adoptée à l'unanimité

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

700-1 Comité des loisirs – Jeu d'eau

M.B. 2014-09-08-205

Sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu que la conseillère Karo Poirier demande au comité des loisirs de procéder à une vérification afin d'obtenir un prix pour la construction d'une structure de jeu d'eau. Il est de plus mentionné que les fonds pour cette construction proviendraient de la somme d'argent que le comité possède en provenance de la vente du bâtiment qui abritait l'ancienne caisse populaire.

Adoptée à l'unanimité

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

800-1 Demande d'appui du projet du Centre Jean Bosco de Maniwaki

M.B. 2014-09-08-206

Considérant que le Centre Jean Bosco est un organisme à caractère communautaire qui effectue du travail de qualité pour le compte de personnes à capacités variables de notre milieu;

Considérant que le Centre Jean Bosco de Maniwaki déposera des demandes de subvention pour un projet de rénovation et d'agrandissement du bâtiment actuel;

Considérant que la clientèle du Centre Jean Bosco est composée de personnes présentant une limitation intellectuelle, physique, visuelle ou auditive;

Considérant que le Centre Jean Bosco est localisé dans un immeuble dont l'état nécessite des travaux de rénovation alors que les ateliers où sont livrés les services sont aussi inadaptés à sa mission, non-conformes aux normes, trop petits et peu sécuritaires;

Considérant que le manque d'espace empêche d'offrir plus d'ateliers où les personnes à capacités variables pourraient combler leurs besoins d'intégration sociale et d'intégration au marché du travail en participant à la vie collective;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu que la municipalité de Bouchette appuie le Centre Jean Bosco dans la présentation de demandes de subventions pour son projet de rénovation et d'agrandissement de leur centre actuel.

Adoptée à l'unanimité

800-2 Demande de cession d'une parcelle de terrain

M.B. 2014-09-08-207

Considérant la demande déposée par le propriétaire du 4 rue du Pont, Raymond Larivière, à l'effet d'acquérir une parcelle de terrain appartenant à la municipalité de Bouchette;

Considérant que cette parcelle de terrain se situe au bout de la propriété de monsieur Larivière;

Considérant que cette parcelle de terrain n'est pas utilisée par la municipalité de Bouchette et qu'elle n'est d'aucune utilité pour la municipalité;

Considérant que cette parcelle de terrain est occupée par monsieur Larivière;

Considérant que les membres du conseil sont d'accord pour procéder à une cession de cette parcelle au demandeur et ce, sans aucune compensation monétaire;

Considérant qu'une transaction immobilière est nécessaire afin de transférer cette parcelle de terrain au demandeur;

Considérant que les frais reliés à cette cession seront entièrement la responsabilité du demandeur;

En conséquence, sur la proposition de Karo Poirier appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu que la municipalité de Bouchette cède cette parcelle de terrain, soit le lot rénové 4 989 073, à Monsieur Raymond Larivière, propriétaire du 4 rue du Pont. Il est de plus résolu de mandater la directrice générale, Claudia Lacroix, et le maire, Réjean Major, pour signer tous les documents relatifs à cette transaction. Tous les frais reliés à cette transaction seront aux frais du demandeur, soit monsieur Raymond Larivière.

Adoptée à l'unanimité

800-3 **Plainte pour travaux de débroussaillage sur le chemin Gagnon**

Note au procès-verbal

Travaux effectués dans l'emprise municipale.

900	VARIA
------------	--------------

900-1 **Dossier Patinoire**

Note au procès-verbal

Le dossier chemine. Une rencontre avec l'architecte est prévue très prochainement.

900-2 **Lac Cameron**

M.B. 2014-09-08-208

Considérant le plan de gestion du touladi au Québec 2014-2020;

Considérant que ce plan prévoit que la pêche d'hiver au touladi est interdite partout au Québec;

Considérant que la pêche d'hiver aux autres espèces est interdite sur les lacs à touladi, entre autres, dans notre zone;

Considérant que la pêche hivernale sera interdite au Lac Cameron;

Considérant que nous ne retrouvons pas de touladi dans ledit lac;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu de demander la réouverture de la pêche d'hiver sur le lac Cameron auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Adoptée à l'unanimité

900-3 **Acquisition de terrain**

Note au procès-verbal

Des vérifications sont demandées en ce qui concerne la propriété située sur la rue Principale; propriété débutant sur la rue Principale et allant jusqu'au chemin de la Ferme-des-Six, ayant comme adresse le 25 chemin de la Ferme-des-Six et qui serait à vendre.

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

Des questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Entente relative à la petite école de rang
- Taxe sur l'essence

Entente relative au don de la petite école de rang

M.B. 2014-09-08-209

Considérant la résolution M.B. 2014-09-08-201 adoptée séance tenante et mandatant monsieur Charles Lepoutre évaluateur agréé pour effectuer l'évaluation du bâtiment de la petite école de rang;

Considérant qu'une entente doit être signée afin d'officialiser le don à la municipalité dudit bâtiment;

En conséquence, sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Karo Poirier, il est résolu d'autoriser le maire, Réjean Major et la directrice générale, Claudia Lacroix à signer l'entente concernant le don du bâtiment de la petite école de rang avec les propriétaires actuels, madame Claire Hamel et monsieur Roger Gascon, et ce, suite à l'évaluation produite par monsieur Charles Lepoutre, évaluateur agréé.

Adoptée à la majorité

Note au procès-verbal

Le conseiller au siège numéro 3, Yvon Pelletier, enregistre sa dissidence relativement à cette résolution.

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

M.B. 2014-09-08-210

Sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de lever la présente séance à 20h15.

Adoptée à l'unanimité

Réjean Major
Maire

Claudia Lacroix, g.m.a.
Directrice générale
Secrétaire-trésorière